

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
DCPPAT - BPP

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique des opérations et travaux relatifs à l'institution des différents périmètres de protection du captage d'eau potable du Puits Maillé, de l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine et une enquête parcellaire

Caux Seine Agglo

Il est procédé du lundi 19 octobre 2020 à 9 heures au jeudi 05 novembre 2020 inclus à 17 heures, soit pour une durée de 18 jours consécutifs, à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique des opérations et travaux relatifs à l'institution des différents périmètres de protection, de l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine concernant le captage d'eau potable du Puits Maillé et une enquête parcellaire.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Lillebonne, siège de l'enquête, La Trinité du Mont, Lintot, La Frenaye, Port Jérôme sur Seine et Grand-Camp.

Cette enquête porte sur :

-la demande d'exécuter et d'exploiter le(s)-dit(s) ouvrages(s) au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'Environnement.
- la déclaration d'utilité publique sur l'instauration des périmètres de protection du(des)-dit(s) captage(s) au regard de l'article L.1321-2 du code de la santé publique.

-la demande d'autorisation d'utilisation de l'eau à destination de la consommation humaine au titre de l'article L. 1321-7 du Code de la Santé publique.

-une enquête parcellaire en vue de déterminer les parcelles situées à l'intérieur des périmètres de protection.

L'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la déclaration d'utilité publique est le préfet du département de la Seine Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre sont déposées à la mairie de Lillebonne pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels de leur ouverture au public.

Le dossier est consultable :

-en version papier, dans les mairies de Lillebonne, La Trinité du Mont, Lintot, La Frenaye, Port Jérôme sur Seine et Grand-Camp. aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux au public,

-sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr),

-sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "demande de rendez-vous pour dossier Captage du Puits Maillé" ou en téléphonant au 02 32 76 51 74

Madame Catherine LEMOINE, inspectrice de l'éducation nationale retraitée, est désignée comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Lillebonne, aux jours et heures suivants :

-sur place à la mairie de Lillebonne, aux dates et heures suivantes :

Lundi 19/10/2020 de 9h à 11h

Judi 29/10/2020 de 14h à 16h

Judi 05/11/2020 de 14h à 16h

-par téléphone, selon la forme du dépôt d'observations orales.à la mairie de Lillebonne au 06.70.46.76.90. aux jours et horaires suivants :

Lundi 19/10/2020 de 11h à 12h

Judi 29/10/2020 de 16h à 17h

Judi 05/11/2020 de 16h à 17h

Seule une personne à la fois sera reçue et devra être munie de son propre stylo afin de pouvoir déposer ses observations sur le registre dédié à l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

-par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Lillebonne

-par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Lillebonne.

Toutes informations relatives au dossier peuvent être obtenues auprès de Madame MOUCHERON au 02 32 84 00 35 à la Direction cycle de l'eau (Caux Seine Agglo).

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.